

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°052-2023
Autorisation de stationnement – 21, place de l’Eglise

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu l’article L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande en date du 29 mars 2023 présentée par Mme Frédérique LE QUERE, domiciliée 21, place de l’Eglise – 69380 Dommartin,

Considérant que, pendant la durée de l’emménagement, il appartient à la municipalité de réglementer la sécurité, et, étant donné le trafic de cette voie, d’éviter tout risque d’accident grave,

ARRETE

Article 1 : Le déménagement sera réalisé au n°21, place de l’Eglise.

Article 2 : Il aura lieu le 6 mai 2023 entre 7h et 19h.

Article 3 : Un camion sera stationné sur la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

Article 4 : Le véhicule sera stationné de manière à ne pas gêner la circulation des usagers de la route et des piétons.

Le pétitionnaire devra veiller à ne pas gêner l’accès aux commerces.

Article 5 : Le pétitionnaire est tenu de manœuvrer son véhicule de manière à ne dégrader aucun accotement. Il devra laisser l’emplacement en parfait état de propreté.

Article 6 : Les panneaux, conformes à la réglementation, seront posés par le pétitionnaire.

Article 7 : La pétitionnaire s’engage à remettre en état ou prendre en charge toute remise en état pour des dégradations qui auraient pu être causées par son véhicule.

Article 8 : Le pétitionnaire sera responsable tant vis-à-vis de la commune que des tiers des accidents de toute nature, des inconvénients et dommages dont l’exécution de son chantier sera la cause directe.

Article 9 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s’il n’en n’a pas été fait usage avant l’expiration du délai.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly

Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin

Mme LE QUERE

Et affiché en mairie.

Fait à Dommartin,
Le mardi 25 avril 2023
Le Maire, Alain THIVILLIER

Affiché le : 26.04.23

